

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent.  
RECLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 21 Juillet

## LES ÉLECTIONS

Aux Conseils généraux et d'arrondissement

Comme on le sait, c'est le dimanche 31 juillet que doit avoir lieu dans tous les départements de France le renouvellement de la moitié des membres des Conseils généraux et d'arrondissement.

Jamais, il faut en convenir, période électorale ne s'est ouverte dans des conditions aussi calmes, aussi tranquilles; on serait même tenté d'en éprouver quelque surprise si, tout aussitôt on ne se rendait compte qu'il n'y a rien de plus régulier, de plus normal, que cette absence d'agitation.

La situation, en effet, n'a plus rien de commun avec l'époque encore rapprochée où l'on voyait la République, luttant pour l'existence, avoir besoin de faire appel à la vigilance de tous ses partisans pour la défendre, la faire triompher, la sauver d'embûches et de complots sans cesse renaissants.

A cette époque, on luttait et on lutte toujours, sur tous les terrains, avec la même énergie, avec la même ardeur.

Aujourd'hui la République, définitivement victorieuse, ne saurait conserver la même allure, elle n'a plus à conquérir ce qu'elle possède, elle n'a qu'à le conserver.

Ainsi en est-il de la très forte majorité qui lui appartient dans les Conseils généraux et dans les Conseils d'arrondissement.

A peine subsiste-t-il en France quelques départements isolés où, au sein des Conseils généraux, les réactionnaires l'emportent sur les républicains.

Si peu nombreux qu'ils soient cependant, ces départements valent la peine d'être disputés à la réaction; ce sont ceux de la Charente, des Côtes-du-Nord, de l'Eure, du Gers, de l'Ille-et-Vilaine, de l'Indre, de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, du Morbihan, de la Sarthe et de la Vendée.

Or, dans plusieurs de ces départements eux-mêmes, les républicains ont conquis la majorité soit à la Chambre, soit au Sénat, soit au moment du dernier renouvellement des Conseils municipaux.

De ce côté, il n'y a pas lieu d'en douter, nous aurons à enregistrer de nouvelles et importantes victoires.

Ce n'est pas toutefois sur ces seuls départements que doit exclusivement se porter l'attention du parti républicain.

Il en est d'autres où, pour maintenir et améliorer la situation, un effort est nécessaire.

Il faut en outre prendre garde à ce que les républicains de la veille, ceux qui ont été à la peine, ne soient point remplacés en maints endroits par les républicains du lendemain, nous voulons dire par ceux qui trouvent aujourd'hui fort naturel d'être à l'honneur sans avoir pris précédemment part au combat. A cette heure, où le pape lui-même ne voit rien de possible en France en dehors de la République, il est sage pour tous, il est pratique et avantageux pour beaucoup de l'accepter et de s'en déclarer désormais les défenseurs.

Devant une telle conversion ou une telle attitude, nous n'avons qu'à applaudir et à crier; bravo! Nous ne considérons pas la République comme la propriété d'une secte ou d'un parti; nous voyons celle du suffrage universel tout entier et de tous les Français sans distinction.

Lorsqu'il s'agit cependant, non plus d'être électeurs, mais d'être élus, non plus seulement d'avoir place dans la maison au même titre que tous les autres, mais d'en être les maîtres et d'en avoir les clés, la question devient tout autre.

Les preuves de dévouement données à la République depuis vingt ans et même davantage ne doivent pas alors être méconvenues et il convient de n'appliquer que très rarement et avec une extrême prudence le principe: les derniers seront les premiers et les premiers seront les derniers.

Faut-il ajouter qu'il convient de demander aux candidats républicains quelles sont leurs opinions et leurs préférences au sujet de ces questions qui touchent à l'existence même de la République et au premier rang desquelles il faut placer les questions relatives à l'enseignement, à la stricte observation du Concordat, à la répartition des charges publiques.

Ce sont là des vérités de bon sens trop simples et trop frappantes pour que le suffrage universel n'en tienne pas un très large compte.

J. QUERCYTAÏN.

## M. Rey à la Chambre

SUITE (Voir les nos des 16 et 19 juillet)

Voici, d'ailleurs, à cet égard, l'avis de l'honorable rapporteur général, M. Burdeau.

M. Burdeau, après avoir examiné la question, dit ceci :

« Il faut conclure de ce qui précède que les valeurs locatives d'habitation constituent les seuls éléments dont on puisse se servir pour améliorer la répartition de la contribution personnelle-mobilière; mais elles doivent être traitées d'après des taux variables suivant les catégories de population auxquelles appartiennent les diverses communes. En d'autres termes, pour apprécier l'aisance dont le loyer est l'indice, il faut combiner deux éléments différents, le prix même du loyer et l'importance de la localité. »

Je retiens de cette déclaration la première phrase où il est dit qu'il faut établir la personnelle-mobilière sur la valeur locative seule: mais M. Burdeau veut modifier cette valeur locative par des coefficients. Il prétend, avec raison du reste, qu'elle ne représente pas la fortune, l'aisance de l'individu, et partant de cette idée que la personnelle-mobilière doit être un impôt sur la fortune de l'individu, il en conclut qu'il faudrait d'abord chercher à modifier, au moyen de barèmes ou de coefficients, cette valeur locative, de façon à atteindre d'une manière juste et équitable la fortune mobilière.

Or, ce système n'est pas nouveau, et j'ai le regret de dire à M. le rapporteur général qu'il a été essayé à plusieurs reprises depuis un siècle et que toujours il a échoué devant l'expérience.

L'Assemblée constituante en avait fait tout d'abord un impôt de quotité, en s'appuyant sur des barèmes: cela n'a pas pu durer avec ce caractère plus de deux ou trois ans.

M. le rapporteur. — Ce n'est pas la même chose; nous ne faisons pas un impôt de quotité.

M. Emile Rey. — Je vous demande pardon, les valeurs locatives furent modifiées par des barèmes, par des coefficients, pour les mettre en rapport avec la fortune du contribuable.

M. le rapporteur. — Dans la pensée du rapporteur, il ne s'agit pas d'un impôt de quotité.

M. Emile Rey. — On a fait des tentatives dans le même sens à plusieurs reprises, sous la Révolution, sous l'Empire, sous la Restauration, sous la Monarchie de Juillet, et, en dernier lieu, dans le budget de 1888. Le Gouvernement, par l'organe de M. Dauphin, ministre des finances, déposa alors un projet en apparence très séduisant, très équitable, et cependant il n'a pas trouvé grâce devant la commission du budget. M. Dauphin, partant de la même idée que M. Burdeau, disait ceci :

« Dans la même commune, toutes les valeurs locatives, tous les loyers ne sont pas adéquats à la fortune des individus. Tel qui paye 1.000 fr., par exemple, est de beaucoup dix fois plus riche que celui qui paye 100 fr. » Par conséquent, il voulait établir dans chaque commune une série de coefficients de manière à obtenir, grâce à la multiplication des valeurs locatives par ces coefficients, des sommes représentant la fortune mobilière réelle de chaque contribuable.

Puis, comme d'une commune à l'autre les loyers payés par des individus ayant la même fortune varient beaucoup, qu'à la campagne ils sont beaucoup moins élevés qu'à la ville, il avait établi une autre série de coefficients pour arriver à déterminer la fortune réelle des contribuables placés dans ces deux situations.

C'était, je le répète, bien séduisant, et cela paraissait très équitable et très libéral. Cependant la commission du budget rejeta ce projet purement et simplement, et le Gouvernement n'osa même pas aborder la discussion devant les Chambres: il retira son projet qui n'a plus vu le jour. Pourquoi cela, messieurs? J'en trouve les raisons dans le rapport de M. Jules Roche, qui était rapporteur général à cette époque.

M. Jules Roche disait :

« L'idée maîtresse du projet, c'est que le loyer ou la valeur locative de l'habitation serait le signe exact de la richesse du contribuable... Cette idée n'est pas nouvelle. Elle a inspiré déjà, à des époques fort diverses, sous la Révolution,

— Que veniez-vous donc faire ici, du moment que vous ne vouliez pas vous associer à nos desseins ?

— Nous ne savions pas d'abord que vous dusiez renouer alliance avec les Espagnols.

— Les Seize avaient bien proposé la couronne à sa Majesté catholique.

— C'est ce qui les perdit. Le peuple de Paris est Français avant tout; il les abandonna et M. de La Fayette eût facilement raison d'eux.

— Le roi d'Espagne est le chef aimé de la sainte Ligue catholique.

— Cette ligne est perdue comme le furent les Seize: l'opinion n'est plus à l'intolérance.

— Qu'est-ce à dire, vous feriez, vous aussi, cause commune avec l'hérésie !

— Les fautes du passé nous ont éclairés, et il s'est formé, des débris même de la Ligue et des adhérents des Seize, un parti populaire dont nous sommes les représentants.

— Et vous voulez ?

— Ce que voulait la Ligue et les Seize...

— Eh bien ! monsieur.

— Dans leurs tendances démocratiques seulement.

— Achevez ! fit avec dédain le représentant de la théocratie.

— L'élection d'un roi national et la convocation périodique des Etats généraux.

— Qui vous dit que tel n'est pas également notre but ?

— Nous voulons cela, moins l'intolérance religieuse que l'expérience a fait répudier à tous les esprits sages à tous les cœurs honnêtes.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 52

## UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

PREMIÈRE PARTIE

La butte de Montmartre

VII

LE SOUTERRAIN DE LA CHAPELLE DES MARTYRS

— Ainsi, frères et messieurs, conclut le Jésuite, ayons foi dans l'avenir. Si par impossible nous ne réussissons pas dans le projet que je vais vous soumettre et pour lequel surtout vous êtes convoqués en ce lieu, l'assistance de l'Espagne et de la Savoie, avec la connivence du maréchal Biron, nous mettrait à même de parvenir au but par d'autres tentatives. Vous pourrez rappeler cela à tous les nôtres.

— Et si le projet médité réussit, demanda le chevalier du Bosc.

— L'alliance de l'Espagne et de la Savoie ne nous sera pas moins précieuse pour contenir les protestants qui se lèveraient en armes.

— Quel est donc ce projet médité, révérent père !

— Le voici en deux mots...

— Écoutez !

— Admirez la Providence ! Elle se sert des

vices même du roi hérétique et d'une religieuse catholique, instrument prédestiné, pour nous livrer celui qui est le grand obstacle au service de la religion. Frère Gilles, parlez !

Hubert Brasler s'empressa de donner en ces termes les explications demandées.

— Le Navarrais maudit aime l'abbesse de Montmartre, Marie de Beauvilliers, et vient la voir nuitamment.

— Ah ! s'écrièrent avec joie plusieurs des conjurés. Est-il accompagné.

— D'un seigneur, de deux au plus.

— Et où a lieu l'entrevue.

— Dans la cellule même de l'abbesse. Il y a quelques jours encore il a gravi la butte en compagnie de M. de Bassompierre, après le couvre-feu. Il est resté plusieurs heures.

— Que n'étions-nous là ! s'écria Ridicoux le jacobin.

— J'exprimai le même regret. Mais patience ! il ne peut tarder à revenir : quand l'amour le pique, le Béarnais ne peut rester en repos ?

— Comment faire !

— Attendez ici dans la prière et le recueillement, intervint le jésuite. Frère Gilles a réuni dans cette crypte les vivres nécessaires... Il connaît un passage secret, derrière l'hôtel que vous voyez, et qui conduit d'ici dans les souterrains de l'abbaye.

— D'où l'on pourra gagner le cloître ?

— Par l'église, sous laquelle se trouvent les caveaux des abbesses... Quant aux armes...

— Hé ! z'ai recommandé à tous les révérendissimes pères de s'en munir, se hâta de déclarer le Maltais. Cela ne nuit jamais, et cela peut-être

outille, pourvu qu'on ait la main ou un peu azile. Zacun au moins doit avoir un stiletto.

— J'ai une dague bien trempée, fit observer Ridicoux.

— Mais point de pistolet, per Cristo ! Ze n'aime pas les arma da fuoco : cela fait trop de bruit cela compromet, diavolo !

— J'ai rassemblé plusieurs épées céans, reprit frère Gilles.

— Et déjà monstre à la sienne.

Le jésuite montrait le chevalier du Bosc. Mais celui-ci, la main sur la poignée, s'était redressé subitement.

— Qui ne sera jamais pour une pareille cause, accentua-t-il nettement.

— Pas plus que mon bras, ajouta vivement Marc Lefort, l'ancien quartierier de Paris.

Ces paroles ne furent pas plutôt prononcées que la plupart des conjurés, l'œil étincelant et cherchant leurs armes sous leurs manteaux ou sous leurs coules, se disposèrent à bondir sur le chevalier et son ami.

— Traîtres, criaient avec fureur les dominicains.

Un geste du jésuite les calma.

— Messieurs, dit ce dernier aux deux récalcitrants, que signifie cela ? Ne seriez-vous plus des nôtres, vous que j'ai connus si chauds partisans de la Ligue ?... Vous, monsieur Lefort, un quartierier des Seize ! Vous, monsieur le chevalier, un des plus ardents à la Journée des Barricades, expliquez-vous !

— Nous ne sommes pas des traîtres, prononça gravement du Bosc, comme ces révérends le prétendent.

la Restauration, la monarchie de juillet, plusieurs tentatives qui ont été si complètement condamnées par l'expérience, qu'il n'est plus permis de les recommencer. »

Et il ajoutait un peu plus loin, avec un extrême bon sens et un esprit philosophique très élevé :

« En pareille matière, les apparences, les raisonnements *a priori* disparaissent devant les faits matériels. Les phénomènes économiques sont si complexes et présentent encore tant d'inconnu, qu'on peut dire des systèmes financiers qu'il n'y a de bons que ceux qui réussissent, il faudrait une grande témérité pour persévérer dans ceux que les événements condamnent en prétendant que ce sont les événements qui ont tort. »

Voilà pourquoi nous proposons tout simplement que la péréquation se fasse en prenant pour base la valeur locative des habitations.

Pourquoi, puisque ces valeurs locatives sont connues depuis trois ans, n'a-t-on pas fait cette réforme qui est la conséquence du travail de l'administration des contributions directes ? L'an dernier, le rapporteur général du budget, M. Cavaignac n'a objecté qu'une question d'opportunité. Il a dit : « ces valeurs locatives sont soumises à un certain nombre de réclamations, elles sont portées devant les conseils de préfecture : il faut attendre qu'elles soient liquidées. »

Mais il acceptait en principe la réforme, il croyait qu'elle devait se faire. Cette année-ci, on nous oppose encore cette question d'opportunité. Il y a encore, dit-on, un certain nombre de réclamations, il faut attendre qu'elles soient jugées.

Cette objection, pourquoi ne l'a-t-on pas faite il y a deux ans, quand on a transformé l'impôt de quotité sur les propriétés bâties ? Elle n'a même pas été soulevée ni par le gouvernement, ni par la commission du budget, ni par la Chambre. C'est sans doute qu'on ne lui reconnaissait pas beaucoup d'importance, et dès lors pourquoi s'arrêterait-on aujourd'hui devant elle.

On nous a dit encore que cette péréquation se faisant par nivellement, les départements qui jusqu'ici ont été privilégiés verraient leur charges augmenter considérablement. Or, comme il y a 60 départements qui sont trop imposés et qui, par conséquent, devraient être dégrévés, on a prétendu que le bénéfice que retireraient ces 60 départements serait bien faible pour chacun d'eux, tandis que la charge que l'on imposerait aux 26 départements privilégiés serait trop lourde. Vous mécontenterez, dit-on, ces 26 départements, tandis que la satisfaction qu'éprouveront les 60 départements dégrévés ne sera pas suffisante pour faire contre-poids au mécontentement des 26 départements qui verront leurs impôts augmentés.

(A suivre).

## INFORMATIONS

### Décorations

Parmi les journalistes qui seront nommés chevaliers de la Légion d'honneur, le *Figaro* cite MM. Peyroutou, Franck et Schiller.

### M. de Munster

On dit que M. de Munster, ambassadeur d'Allemagne à Paris, vient d'être nommé ambassadeur à Vienne.

### Catéchismes électoraux

Le conseil supérieur de l'instruction publique s'est réuni lundi matin.

Il a prononcé, à l'unanimité, l'interdiction du catéchisme électoral de l'archevêque d'Aix dans les écoles libres.

### Au Dahomey

Un bataillon de la légion étrangère, entièrement formé de volontaires, partira le 8 août, d'Oran pour le Dahomey.

### Communications interrompues

Le câble qui relie Kotonou à Dakar est coupé. Les relations directes entre le golfe de Bénin et la France sont ainsi interrompues.

### Réduction du personnel des magistrats

Le ministre de la justice prépare, en vue de le déposer à la rentrée sur le bureau de la Chambre, un projet de loi destiné à modifier la répartition du personnel des magistrats des Cours et des tribunaux et d'en réduire le nombre. En ce qui concerne les Cours, ce projet tend à supprimer une chambre dans chacune des Cours de Grenoble, Agen et Poitiers, qui en ont actuellement deux et jugent un nombre d'affaires insuffisant, paraît-il, pour justifier l'existence de deux chambres.

En ce qui concerne les tribunaux de première instance, le projet maintiendra un tribunal par arrondissement comme actuellement, mais il réduira le nombre des magistrats dans ceux qui sont peu occupés, et, au contraire, adjointra des magistrats à ceux où l'expérience a fait re-

naître l'insuffisance du personnel. La réforme se compensera ainsi elle-même, le nombre des magistrats à supprimer paraissant devoir être plus grand que celui des magistrats à créer.

### Haute trahison

Le *Figaro* annonce que Raoul L., ex-comptable des arsenaux de Bourges, et sa maîtresse, une allemande, ont été arrêtés, hier, à la suite d'une instruction qui durait depuis un certain temps; il sont inculpés de haute trahison.

### L'Ouganda

Le *Soleil* croit savoir qu'en présence du mutisme du gouvernement anglais, au sujet de l'affaire de l'Ouganda, M. Ribot réclamerait une réponse diplomatique de lord Salisbury.

## LE CHOLÉRA

Les nouvelles arrivées de Russie ne permettent plus de mettre en doute l'imminence et la gravité du danger dont l'Europe entière est menacée.

Le choléra asiatique s'avance sur nous avec une rapidité terrifiante.

On a fait cette remarque, malheureusement vérifiée à plusieurs reprises, que le choléra est d'autant plus terrible en ses conséquences, qu'il s'introduit en Europe par la route d'Astrakhan au lieu d'y pénétrer par celle de Suez. C'est par la route d'Astrakhan que s'introduisit le fléau en 1832 et en 1837, et c'est cette même route qu'a choisie l'épidémie de 1892.

L'Europe centrale est avertie. En face d'un danger dont il serait puéril et souverainement imprudent de vouloir dissimuler la funeste réalité, il importe que les gouvernements avisent aux moyens à employer pour lutter contre le fléau, l'enrayer dans sa marche, et en circonscrire les effets redoutables.

(Parti National).

### Une marche d'entraînement

Deux sous-officiers, Meuret et Billot, et les caporaux Guyot et Raillard, du 10<sup>e</sup> régiment de ligne, en garnison à Auxonne, ont fait dimanche une marche d'entraînement de 90 kilomètres en dix-huit heures, y compris deux heures pour déjeuner à Dijon et le temps nécessaire pour signer une feuille de passage dans les localités.

Partis d'Auxonne à 1 heure du matin, ils sont rentrés le soir à 6 heures 23 et se sont fait contrôler à Pontallier, Etevaux, Binges, Arc-sur-Tille, Dijon, Longvic, Genlis, Collonges et Auxonne.

Lundi matin ils ont repris leur service sans ressentir aucune fatigue.

### Un ami de la France

Un journal anglais prétendait dernièrement qu'Edison préparait pour l'Empereur allemand, une machine pouvant détruire forteresses et armées à cinquante kilomètres de distance.

C'était un canard; la *Revue socialiste* publie la lettre suivante que l'inventeur américain adresse à un professeur de l'Université de France, qui lui avait reproché « de mettre son génie scientifique au service du despotisme contre la liberté » :

« Toutes les assertions que vous me citez concernant les articles que vous m'indiquez sont absolument fausses. Je serais certainement la dernière personne au monde qui voudrait prêter le moindre secours aux ennemis de la République française.

» Votre bien affectionné,

» Thomas A. EDISON. »

## CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

### Obsèques de M. Pouzet

Les obsèques de M. Pouzet, bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Cahors, ont eu lieu samedi matin à St-Antonin (Tarn-et-Garonne), au milieu d'un grand concours de population.

Le deuil était conduit par les deux frères du regretté défunt : MM. Ernest et Léonce Pouzet.

Les avocats et les avoués assistaient en robe aux funérailles de leur confrère.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Talou, député du Lot; Arnault, juge au tribunal civil; Lagarrigue, ancien bâtonnier, Mazières, adjoint au maire, président de la chambre des avoués, Billières, avoué, Lacaze, avocat.

Une magnifique couronne portant l'inscription : *Les avocats et les avoués de Cahors à M. Pouzet* avait été déposée sur le cercueil.

Après la cérémonie religieuse le cortège s'est dirigé vers le cimetière où M. Lagarrigue a prononcé le dernier et éloquent adieu.

Nous reproduirons samedi ces nobles paroles, qui rendent un si sincère hommage à l'a-

voat distingué et à l'homme de bien qui vient de s'éteindre, dans la force de l'âge et du talent.

### Collège de jeunes filles

La distribution des prix du collège de jeunes filles aura lieu le 29 juillet courant, sous la présidence de M. Talou, député du Lot.

### Établissement des Petits-Carmes

La distribution solennelle des prix aux élèves des Petits-Carmes, aura lieu le 26 juillet, à 10 heures précises, sous la présidence de Mgr Verdier, vicaire apostolique, évêque de Mègare.

Elle sera suivie du banquet et de l'assemblée générale de l'Association fraternelle des anciens Elèves.

### Conservatoire

M<sup>lle</sup> Pezet, de Cahors, vient d'obtenir un 1<sup>er</sup> accessit de *déclamation* au conservatoire de Toulouse.

### Officiers d'Académie

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts vient de nommer officiers d'Académie :

M<sup>lle</sup> Merguiller (Annette), artiste lyrique à l'Opéra-Comique.

M. Grivot, artiste à l'Opéra-Comique.

Nos sincères félicitations aux deux artistes que nous avons eu récemment la satisfaction d'applaudir sur notre scène.

### Convocation

M. Montaudé, ancien chasseur à pied, convoque dans une des salles de la mairie, avec l'autorisation de M. le maire, tous les chasseurs à pied du département du Lot, à l'effet d'adopter des mesures pour une souscription destinée à élever un monument au sergent Lavayssière, le héros de Sidi-Brahim.

La réunion aura lieu le dimanche 31 juillet 1892, à deux heures de l'après-midi.

### Le général Marbot

Une souscription est ouverte pour élever, à Beaulieu (Corrèze), une statue au grand général baron Marbot, un compatriote, car il appartenait à une ancienne famille du Quercy, qui s'est particulièrement distinguée dans la carrière des armes, en donnant, en moins de cinquante ans, trois généraux à la France.

Voici ce qu'on lit dans la *République de Brive* :

Le Comité pour l'érection d'une statue au général Marbot, s'est réuni, dimanche, à 10 heures, à la Grande-Chancellerie de la Légion d'honneur, sous la présidence honoraire de M. le maréchal Canrobert, et sous celle de M. le général Février, Grand-Chancelier.

M. le Grand-Chancelier était assisté des deux vice-présidents, M. le général Billot et M. le vicomte Vogüé, membre de l'Académie française.

Un grand nombre de membres du comité assistaient à cette réunion, d'autant plus intéressante que M. de Marsilly, le sculpteur distingué, chargé de l'exécution du monument, avait apporté différents maquettes représentant le général Marbot.

Le Comité avait à se prononcer sur celle qui pouvait le mieux rappeler la physionomie du héros et la légende glorieuse qui s'est créée autour de son nom.

Le Comité avait, on peut le dire, l'embaras du choix. Il a adopté l'œuvre où le général marche en avant à la rencontre de l'ennemi, la figure animée, pleine d'action. — « C'est bien mon oncle ! » a dit vivement le maréchal Canrobert. Et avec un esprit, une verve, un entrain admirable, il a entretenu le Comité de la vie si mouvementée du général. Il a retracé les grandes étapes de son existence militaire, et comme il ne devait rien oublier, il a parlé avec émotion du pays natal du général, pays qu'il connaît bien aussi car il est le sien... Tout le monde écoutait avec intérêt la description si poétique qu'il a faite de ce pays, le plus beau de la France, résumant sa pensée par ces mots qui suffisent : « Bellocus ».

Parmi les anecdotes de la vie du général, M. le maréchal Canrobert a rappelé que Marbot avait reçu quatorze blessures. A une époque, l'Empereur avait voulu créer l'ordre des Trois-Toisons d'or; pour en faire partie, il fallait avoir reçu sept blessures et être entré dans toutes les capitales de l'Europe conquises par les armées françaises; Marbot, quoique colonel seulement était proposé le 4<sup>e</sup> sur le tableau.

Au nombre des membres du Comité figure le général duc d'Aumale. Il n'a pu assister à cette réunion, mais il a adressé au Comité une lettre dans laquelle il rappelle que la dernière blessure de Marbot, la 14<sup>e</sup> par conséquent, avait été reçue par le général au moment où le duc d'Aumale combattait à ses côtés en Afrique.

Le Comité a pris plusieurs décisions et notamment celle de faire appel à la presse pour ouvrir une souscription en faveur du monument à ériger à Beaulieu, à notre compatriote et au Français qui a occupé une place si glorieuse dans les annales militaires de la France.

### Examen du brevet supérieur

L'examen du brevet supérieur pour les aspirants, a eu lieu à Cahors lundi, mardi et mercredi de cette semaine. Dix candidats étaient inscrits; sept ont été définitivement reçus. Ce sont par ordre alphabétique :

MM. Bennet, Cauzinille, Decremps, Gracety, Laboucarie, Larigaldie, Roldès.

Tous élèves de notre école normale.

### Examen du certificat d'études primaires

L'examen du certificat d'études primaires dans le canton Sud de Cahors, que nous avions annoncé pour le 30 du courant, aura lieu à Cahors, dans le local de l'école de la rue Fénélon, le jeudi 28 juillet.

Les épreuves commenceront à 7 heures et demie du matin.

### Arrestation

Le nommé Tissandié, inculpé de vol commis il y a quelques jours au préjudice de M. Bachaud, ancien gendarme, a été arrêté à Toulouse et transféré à Cahors.

Tissandié a comparu hier devant M. le juge d'instruction.

Rappelons que cet individu, ancien soldat au 7<sup>e</sup> de ligne, a passé au conseil de guerre pour abus de confiance.

### Veloce-Sport Cadurcien

MM. les membres du V.-S. C. sont instamment priés d'assister à la réunion *extraordinaire* qui aura lieu vendredi, 22 juillet courant, à 8 h. 1/2 du soir, au siège de la société (café Tivoli).

Ordre du jour : 1<sup>o</sup> Distribution des prix du 14 juillet; 2<sup>o</sup> Organisation des sorties de Montauban et Touzac; 3<sup>o</sup> Communication diverses.

## GRANDES MANŒUVRES

### DU SERVICE DE SANTÉ

Mardi, a eu lieu, d'après le programme arrêté par l'état-major du 17<sup>e</sup> corps d'armée, la manœuvre du service de santé.

Afin de donner, à cette manœuvre, dit la *Dépêche*, toute l'ampleur nécessaire, il avait été décidé que les troupes de la garnison de Toulouse figureraient une division d'infanterie et une brigade mixte, opposées l'une à l'autre, et que les formations sanitaires seraient représentées au complet.

Le thème de la manœuvre était le suivant :

« Un corps qui occupe Léguevin se retire sur Auch; il détache une brigade avec mission de couvrir son mouvement de retraite contre toute attaque venant de Toulouse. »

Le parti de couverture, commandé par le commandant de Castelnaud, de l'état-major du 17<sup>e</sup> corps d'armée, comprenait un bataillon du 83<sup>e</sup> et une batterie du 18<sup>e</sup> régiment figurant deux régiments et deux batteries d'artillerie.

Le parti de l'attaque, chargé de culbuter la brigade de couverture, était aux ordres de M. le lieutenant-colonel d'Amboix, du 126<sup>e</sup> d'infanterie, et comprenait deux bataillons du 126<sup>e</sup>, un bataillon du 83<sup>e</sup> et deux batteries d'artillerie figurant une division d'infanterie; les deux brigades fictives étaient commandées par les commandants d'état-major de Peyrecave et du Boucheron, et l'artillerie divisionnaire par le commandant Guillon.

Chacun des régiments de la division fictive avait ses trois voitures médicales et sa voiture d'ambulance. L'ambulance divisionnaire et l'hôpital de campagne étaient à l'effectif de guerre. La section d'ambulance du quartier général était représentée.

Environ 150 médecins, pharmaciens et officiers d'administration de la réserve et de l'armée territoriale assistaient volontairement à la manœuvre.

Le parti de la défense (commandant de Castelnaud) a quitté Toulouse, à 4 heures du matin, se rendant à Léguevin. A hauteur de l'Aussonnelle, il a pris son dispositif de résistance : une avant-ligne dans le secteur Latour-Mulatié-Beauregard-Le-Gat; l'artillerie à Mavrou, les réserves à Castel-Nouvel et Boussaourie.

Le parti de l'attaque, qui a quitté Toulouse à 5 heures du matin, s'est rassemblé au Polygone et a pris là sa formation de marche, les unités étant séparées par la distance qui existerait entre elles si elles étaient au complet. Vers huit heures du matin, l'avant-garde de cette colonne se heurte, vers l'Aussonnelle, aux « petits postes » ennemis. Le colonel d'Amboix fait sa reconnaissance, prend son dispositif de déploiement, envoie son artillerie à Beauregard et attaque vigoureusement le parti de Castelnaud.

Au fur et à mesure que le déploiement de la division figurée s'effectuait, les postes de secours les mulets, de caçollets et de litière, les ambulances, l'hôpital de campagne, prenaient leurs dispositions pour fonctionner.

A 9 heures 1/2, les deux artilleries entrent en lutte. Celle de la défense, trop éprouvée, exécutée par batterie, avec une allure et une décision remarquables, un changement de position pour

Chronique électorale

LUZÉCH

Nous recevons les meilleures nouvelles des diverses communes du canton de Luzéché, en faveur de l'élection du candidat désigné par la Ligue.

M. Pagès, en effet, a visité ces jours derniers, en compagnie du sympathique conseiller général M. Marcenac, les communes de Prayssac et Carnac-Rouffiac; partout il a reçu le meilleur accueil.

GRAMAT

On nous écrit de Gramat :

Ce fut, en 1886, un spectacle bien doux au cœur des vrais patriotes, lorsque tous les républicains du canton de Gramat, oubliant leurs vieilles querelles et sans souci des nuances, se groupèrent résolument autour de M. Robert Calmon, et assurèrent, par leur admirable entente, le succès du candidat républicain.

Toute la presse célébra cet accord.

\*\*\*

On écrivait d'Alvignac au *Reformateur* :

Hier soir Alvignac était en fête. Profitant de cette circonstance, M. Batut, d'Alvignac et M. Delfour de Salgues avaient convié à un banquet un certain nombre de républicains qui ont scellé, au nom du canton tout entier, l'union la plus sincère. Les ennemis politiques d'hier forment aujourd'hui, avec les partisans de M. Calmon, un pacte indissoluble.

Ce dernier présidait la fête. Ses déclarations, empreintes de la plus grande franchise, ont produit sur tous les convives, sur nos amis surtout la plus vive impression.

Aussi avons-nous le ferme espoir que l'exemple donné par le canton de Gramat se fera sentir dans les cantons voisins et que dans ces diverses localités les partisans de M. Calmon, s'ils lui sont sincèrement dévoués, comprendront la tâche qui leur incombe.

Quant à nous qui faisons la part des événements et qui reconnaissons qu'une transition morale est nécessaire, nous remercions M. Calmon de sa franchise, nous avons foi en l'avenir et nous espérons que nos amis politiques de l'arrondissement de Gourdon nous sauront gré des efforts que nous tentons pour arriver à faire oublier un passé regrettable et à amener toutes les forces républicaines à ne former qu'un seul et indissoluble faisceau.

Le *Républicain du Lot* disait de son côté :

En présence de l'entente absolue et complète qui vient de se produire entre les diverses nuances du parti républicain de Gramat, nous ne pouvons qu'engager nos amis politiques à employer toute leur influence contre la candidature de M. Camels d'Artinsac. L'élection de M. Calmon aura non-seulement pour effet d'empêcher la perte d'un siège, elle sera encore le gage de la conciliation que nous n'avons cessé de poursuivre et qui seule est appelée à faire triompher le parti républicain dans le Lot.

Les électeurs de Gramat renouvelleront à M. Robert Calmon le mandat qu'il tient depuis longtemps de leur dévouement et de leur confiance.

M. Calmon a la jeunesse et la fortune — deux belles choses quand l'on veut, comme lui, être utile à ses électeurs et à son parti.

Nous n'avons aucune crainte sur le succès éclatant de sa candidature.

C'était, comme on le voit, des plus avancés aux plus modérés, la même satisfaction de cette action disciplinée, qui enlevait définitivement le canton de Gramat à la réaction.

Six ans plus tard que voyons-nous? Une candidature républicaine se pose à l'encontre de celle non moins républicaine de M. Calmon.

Qu'est-ce à dire?

Est-ce que, brisant un pacte loyalement consenti, il faudra revoir encore nos vieilles luttes fratricides, attisées par ceux-là mêmes qui devraient le plus prôner la concorde et l'union.

Quel est donc ce rôle diabolique?

Nous lisions hier la circulaire de M. Calmon. Que peut-on désirer de plus d'un candidat républicain, et qu'est-ce que M. Quercy pourra dire pour entamer la confiance que nous accordons depuis douze ans à M. Calmon?

Est-ce qu'un seul d'entre nous, que l'ambition personnelle n'aveugle pas, et qui n'a d'autre désir que de sauvegarder, par ses votes, les principes républicains, peut oublier la lutte entreprise contre l'Empire par M. Calmon père, et sa participation — hautement reconnue par Gambetta — à l'affermissement de la République.

Et le fils a-t-il été moins énergique que le père, dans l'affirmation de ses principes?

Pourquoi donc lorsqu'il a le premier soutenu la lutte contre la réaction, lui susciter aujourd'hui un adversaire.

Ce n'est ni juste, ni adroit et nous sommes surpris qu'un magistrat tel que M. Quercy, puisse se prêter à ces petites machinations.

Le canton de Gramat a, depuis douze ans, un conseiller de son choix; il saura le garder.

ALVIGNAC

Alvignac, 17 juillet.

Monsieur le Directeur,

D'après certaines rumeurs, il serait, en ce moment, question de nommer aux fonctions de suppléant du juge de paix de Gramat, M. Quercy, banquier et agent d'affaires de cette ville.

D'après ce que j'entends autour de moi, ce choix ne serait pas ratifié par l'opinion publique, à cause de la profession même de M. Quercy et des nombreux procès engagés contre lui comme agent d'affaires.

Agrérez, etc.

Gourdon

M. Lachèze, député de l'arrondissement de Gourdon, ayant fait auprès de Monsieur le Ministre des travaux publics des démarches afin de hâter l'exécution de l'embranchement du chemin de fer de Carsac à Gourdon, a reçu la lettre suivante :

Monsieur le Député et cher collègue,

Vous avez exprimé le désir d'être renseigné au sujet de l'embranchement de Gourdon (ligne de Saint-Denis au Buisson).

Je sais tout l'intérêt que les populations attachent à l'achèvement de cet embranchement, mais la nécessité d'affecter à des entreprises beaucoup plus urgentes, les crédits accordés par les Chambres, pour la construction de lignes nouvelles, n'a pas encore permis de le terminer.

Je m'efforcerais d'en faire reprendre les travaux aussitôt que des ressources deviendront disponibles sur le budget des chemins de fer (budget des conventions de 1883).

Agrérez, monsieur le député et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre des travaux publics,

Signé : VIETTE.

\*\*\*

La gendarmerie du Gua près Cransac (Aveyron), a mis en état d'arrestation le nommé Pémajou, 19 ans, natif de Gourdon. Cet individu était parti sans payer sa pension et avait emporté avec lui les économies de ses camarades. D'ailleurs Pémajou est plusieurs fois récidiviste.

Uzech-des-Oules

Dimanche matin le sieur Faucil, Laurent, âgé de 27 ans, ouvrier chez M. Laborie cultivateur à Saint-Denis, venait passer le dimanche à Uzech. Il avait pris son fusil, à l'effet de chasser, si le cas se présentait.

A proximité du village, il fut averti de la présence des gendarmes, et dans la crainte d'un procès-verbal de chasse, il cacha le fusil dans le bois, et rentra.

En reprenant le chemin de son gîte le soir, vers 5 heures, Laurent Faucil fut chercher son fusil. Au lieu de l'enlever avec précaution, il eut l'imprudence de le tirer à lui par les canons et en le laissant traîner. Une branche ayant fait jouer les chiens, Faucil reçut la charge en pleine poitrine. La mort fut instantanée.

Grolejac

Dimanche, à Grolejac, deux jeunes filles de Carsac auraient infailliblement péri en se baignant dans la Dordogne sans le dévouement d'un pêcheur, âgé de 21 ans.

Lundi encore, un de nos concitoyens, le jeune P..., âgé de 20 ans, ne sachant pas nager, s'aventurait en pleine Dordogne et allait même jusque sous le château de Grolejac, à un endroit où l'eau est très profonde.

Pris d'une indisposition subite, P..., dis-

parut sous l'eau. Aux appels de plusieurs baigneurs, le même sauveteur de la veille accourut, plongea et fut assez heureux pour ramener l'imprudent sain et sauf.

Figéac

La foire du 15 juillet n'a pas eu une grande importance.

Cependant nous devons dire que, grâce à la pluie tombée ces jours derniers, une hausse très sensible s'est produite sur les bœufs d'attelage.

Les transactions sur ce genre d'animaux ont été très actives.

Au foirail, les veaux et les moutons gras ont été vendus 0 fr. 65 et 0 fr. 70 le kilog.

A la halle, baisse sur le blé, qui a été vendu de 17 fr. 75 à 18 fr. 25 l'hectolitre, selon qualité. Mais, 15 fr.; avoine, 7 fr.

Les volailles grasses sont toujours hors prix.

Les œufs, 0 fr. 65 la douzaine.

Prayssac

La foire n'a pas été belle. Les bœufs ainsi que tous les animaux se vendaient aux cours ordinaires.

La volaille était à bon marché.

Les jeunes poulets se vendaient 55 centimes la livre.

Les lapins de 0,20 à 0,25 la livre.

Les œufs 0,60 la douzaine.

Les oisons de 4,50 à 7 fr. la paire.

Le plant de chou de 0,75 à 1 fr. le cent.

Le blé de 15 à 15,50 les 4/5.

Le maïs 10 fr. id.

Quelques porte-monnaie ont été soustraits adroitement.

Puy l'Evêque

Dans le canton de Puy-l'Evêque, le blé n'est pas abondant en gerbes et ces dernières ne sont pas lourdes. On espère un faible rendement.

Dernières nouvelles

Exécutions capitales

Rennes. — L'assassin Communal a été exécuté dans la matinée de mercredi.

Il est mort courageusement.

L'exécution a eu lieu sans incident.

M. Deibler est parti pour Caen.

Caen. — L'assassin Tardieu, a été exécuté ce matin à 4 h. 25.

Il est mort courageusement.

Aucun incident ne s'est produit.

Arrestations

La police a arrêté mardi, une bande de 26 malfaiteurs, professant des doctrines anarchistes et qui avaient pour spécialité de dévaliser les logements et des magasins, pendant l'absence des locataires.

Complot

Le *Figaro* raconte que la police a découvert un nouveau complot anarchiste, tendant à faire sauter la Bourse, le Palais-Bourbon et le Palais-de-Justice. Quatre individus, déserteurs de l'armée française, avaient été délégués pour exécuter ce projet. Deux d'entre eux, arrivés récemment à Paris, ont été arrêtés. Les deux autres sont activement recherchés.

BULLETIN FINANCIER

du 20 juillet 1892

Le marché est faible. On s'attend pour la fin du mois à des livraisons de rentes 3 0/0 et on prétend que le report sera cher. Il pourrait y avoir des surprises en liquidation. Les marchés étrangers sont assez fermes.

Le 30/0 est à 98,25.

Les établissements de crédit varient peu. Nous retrouvons la Banque de Paris à 640 et le Crédit Lyonnais à 785. On s'attaque en ce moment au Crédit Foncier qui finit faible à 1078,75. Le moment nous paraît mal choisi à la veille d'une émission qui sera un très grand succès. C'est en effet demain 21 courant que sera close l'opération de conversion de 500,000 obligations communales.

Les détenteurs actuels d'obligations préfèrent la conversion qui leur est offerte à un remboursement qui les mettrait dans la nécessité de chercher un autre placement sans espoir d'avantages égaux à sécurité égale.

Les fonds étrangers sont lourds. L'Italien faiblit un peu. Des rachats font progresser l'Extérieure à 61,3/8.

En Banque, les valeurs de cuivre reprennent un peu ce qui ne peut que profiter à la Morena.

La part de Soufres Romains en vue de l'extinction de sa concession donne lieu à de bons achats.

Pilules Suisses!

Le médicament le plus populaire de France.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 %, du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

VOYAGE D'EXCURSION AUX Plages de la Bretagne

Du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1<sup>re</sup> classe : 45 francs. — 2<sup>e</sup> classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Les voyageurs partant d'un point situé en dehors de l'itinéraire ci-dessus ont à leur disposition, soit les billets de bains de mer, réduits de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe, délivrés à toutes les gares du réseau, pour les plages de la Bretagne, dénommées au Tarif G. V. n° 6 et situées à 250 kilomètres au moins du point de départ, soit, lorsque la gare de départ est éloignée de moins de 250 kilomètres, des billets de parcours supplémentaires comportant les réductions prévues par le Tarif G. V. n° 2, permettant d'aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR RÉDUITS DE 25 %

pour ROYAT et LAQUEUILLE

Pendant la Saison thermale, du 1<sup>er</sup> Juin au 30 Septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau : 1<sup>o</sup> pour la station de La-

queuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule; 2<sup>o</sup> pour la station du Royat, des billets aller et retour réduits de 25 % en 1<sup>re</sup> classe et de 20 % en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur le double des prix des billets simples.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 % du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent auxdites places.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie à Laqueuille, des billets aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et La Bourboule.

Du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice versa. — De Eort à Laqueuille (Le Mont-Dore et La Bourboule), Royat et Clermont-Ferrand et vice versa, billets d'Aller et Retour à réduits, valables pendant 3 jours.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

**Sirop Laroze**

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-Saint-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

**COMPAGNIE LIEBIG**

VERITABLE EXTRAIT de VIANDE LIEBIG

Indispensable dans toute bonne cuisine pour préparer à tout instant de bons potages, sauces, légumes et toutes sortes de mets.

Cet Extrait se conserve indéfiniment

Se méfier des imitations

Exiger la signature LIEBIG en encore bleue sur l'étiquette de chaque pot.

**AUDOUARD**

Ex-Professeur de PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

**CHIRURGIEN DENTISTE A BRIVE**

Se rendra à CAHORS, le 4<sup>me</sup> mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

**DENTS & DENTIERS**

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (1<sup>er</sup> juillet 1892)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125
	EXPRESS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	EXPRESS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	EXPRESS 1 <sup>re</sup> classe	EXPRESS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	OMNIBUS
PARIS.....	départ. 3 <sup>h</sup> 38	9 <sup>h</sup> m.	7 <sup>h</sup> 40s.	11 35	—
BRIVE.....	arrivée. 6 38	6 21 <sup>m</sup>	5 5	12 42	—
	départ. 6 50	6 45	5 25	1 10	7 <sup>h</sup> 5
SOULLAC.....	arrivée. 7 48	7 26	6 7	2 8	8 3
	départ. 7 53	7 29	6 10	2 14	8 11
CAZOULÈS.....	arrivée. 8 2	—	—	2 21	8 18
	départ. 8 15	—	—	2 22	8 21
Lamothe-Fénélon.....	8 15	—	—	2 35	8 34
Nozac.....	8 25	—	—	2 45	8 44
GOURDON.....	8 39	8 3	6 38	3 10	8 58
Saint-Clair.....	8 49	—	—	3 10	9 8
Dégagnac.....	8 58	—	—	3 22	9 20
Thédirac-Peyrilles.....	9 1	—	—	3 33	9 31
Saint-Denis-Catus.....	9 12	—	—	3 45	9 43
Espère.....	9 32	—	—	3 54	9 52
CAHORS.....	arrivée. 9 43	8 41	7 19	4 5	10 3
	départ. 9 58	8 47	7 24	4 20	7 30
Sept-Ponts.....	10 8	—	—	4 31	7 37
Cieurac.....	10 22	—	—	4 47	7 55
Lalbenque.....	10 29	—	—	4 56	8 4
Caussade.....	11 2	9 31	8 6	5 31	8 40
MONTAUBAN.....	arrivée. 11 37	9 58	8 32	6 11	9 23
	départ. 12 2	10 23	8 42	6 25	—
TOULOUSE.....	arrivée. 1 32s.	11 10s.	9 29	7 55 <sup>h</sup>	—

De Toulouse à Paris

	16	1140	26	1126	1136	40
	EXPRESS 1 <sup>re</sup> classe	OMNIBUS	EXPRESS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
TOULOUSE.....	départ. 2 <sup>h</sup> 25	—	6 <sup>h</sup> 30	—	9 <sup>h</sup> 25	6 <sup>h</sup> 6
MONTAUBAN.....	arrivée. 3 14	3 19	7 15	—	10 36	7 13
	départ. 3 24	4 15	7 30	—	10 50	7 30
Caussade.....	3 49	4 56	7 58	—	11 31	8 11
Lalbenque.....	—	5 38	—	—	12 13	8 54
Cieurac.....	—	5 46	—	—	12 21	9 2
Sept-Ponts.....	—	5 58	—	—	12 33	9 14
CAHORS.....	arrivée. 4 32	6 6	8 46	—	12 41	9 22
	départ. 4 38	6 30	8 54	6 5	—	9 30
Espère.....	—	6 45	—	6 20	—	9 44
Saint-Denis-Catus.....	—	6 59	—	6 33	—	9 57
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 14	—	6 48	—	10 11
Dégagnac.....	—	7 23	—	6 52	—	10 20
Saint-Clair.....	—	7 33	—	7 6	—	10 29
GOURDON.....	5 23	7 49	9 43	7 23	—	10 43
Nozac.....	—	7 58	—	7 32	—	10 52
Lamothe-Fénélon.....	—	8 7	—	7 42	—	11 1
CAZOULÈS.....	arrivée. —	8 16	—	7 52	—	11 10
	départ. —	8 18	—	7 54	—	11 12
SOULLAC.....	arrivée. 5 47	8 23	10 7	8 2	—	11 19
	départ. 5 50	8 31	10 11	8 9	—	11 25
BRIVE.....	arrivée. 6 32	9 37	10 55	9 17 <sup>m</sup>	—	12 27
	départ. 7 1	—	11 5	—	—	12 49
PARIS.....	arrivée. 4 37 <sup>m</sup>	—	10 21 <sup>m</sup>	—	—	11 38 <sup>m</sup>

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D.	6 <sup>h</sup> 40	12 <sup>h</sup> 50	6 <sup>h</sup> 43
Mercuès.....	6 54	1 4	6 17 <sup>h</sup>
Arrêt Doulié	6 58	—	6 31
Parnac.....	7 5	1 15	6 38
Luzech.....	7 14	1 22	6 45
Castelfranc.....	7 25	1 35	6 57
Arrêt Praysac	7 28	—	7 1
Puy-l'Évêque.....	7 36	1 46	7 8
Duravel.....	7 43	1 54	7 15
Soturac-Tournac	7 51	2 3	7 23
Fumel.....	8	2 13	7 58
LIBOS. — A.	8 6	2 19	8 32
BORDEAUX.....	8 51	3 11 m	4 45
PARIS. — Ar.	11 38	4 28 s.	10 24

De LIBOS à CAHORS

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	5 <sup>h</sup> 30	11 <sup>h</sup> 35	7 <sup>h</sup> 40
— Express.	7 40	—	—
BORDEAUX.....	6 10	3 34	—
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 5
Fumel.....	8 35	3 57	9 11
Soturac-Tournac	8 43	3 50	9 21
Duravel.....	8 52	3 59	9 28
Puy-l'Évêque.....	8 50	4 8	9 35
Arrêt Praysac	9 6	—	9 42
Castelfranc.....	9 11	4 23	9 48
Luzech.....	9 22	4 36	9 58
Parnac.....	9 30	4 46	10 6
Arrêt Doulié	9 35	—	10 11
Mercuès.....	9 41	4 57	10 16
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 32

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 <sup>h</sup> 45	11 <sup>h</sup> 40	5 <sup>h</sup> 23
Cabessut, halte	7 54	11 51	5 32
Arcambal.....	8 4	12 4	5 42
Vers.....	8 12	12 17	5 50
Saint-Géry.....	8 20	12 29	5 57
Conduché.....	8 32	13 47	6 9
St-Cirq, halte	8 38	1 6	6 15
St-Martin-Lab.	8 48	1 10	6 24
Calvignac, hal.	8 55	1 19	6 31
Cajarc.....	9 8	1 40	6 44
Montrun, hal.	9 18	1 54	6 54
Toirac.....	9 27	2 7	7 3
Lamadéine.....	9 39	2 23	7 15
CAPDENAC. A.	9 51	2 40	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 47	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 23
Lamadéine.....	7 59	11 54	5 34
Toirac.....	8 10	12 9	5 46
Montrun, hal.	8 18	12 31	5 54
Cajarc.....	8 30	13 30	6 5
Calvignac, hal.	8 40	13 53	6 15
St-Martin-Lab.	8 49	1 8	6 25
St-Cirq, halte	8 57	1 19	6 33
Conduché.....	9 3	1 28	6 39
Saint-Géry.....	9 18	1 51	6 53
Vers.....	9 23	1 59	6 58
Arcambal.....	9 31	2 11	7 6
Cabessut, halte	9 41	2 25	7 16
CAHORS. — A.	9 49	2 34	7 24

EAUX MINÉRALES NATURELLES DE CRANSAC (AVEYRON)

Calcareo-magnésiennes, Sulfatées, Ferrugineuses, Manganésiennes MÉDAILLÉES A L'EXPOSITION DE RODEZ (1892)

Employées avec succès contre les maladies de foie, de la rate, les engorgements chroniques abdominaux, la constipation, les fièvres intermittentes rebelles, les affections vermineuses.

Ces eaux combinées avec les étuves qui existent sur la montagne embrasée guérissent radicalement toutes douleurs rhumatismales.

Goûter les eaux des deux sources ROQUES c'est les adopter pour toujours BAINS — HYDROTHERAPIE

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. ROQUES, propriétaire-gérant de l'Etablissement thermal et du grand hôtel Galtier, à Cransac (Aveyron).

La Saison est ouverte du 1<sup>er</sup> Juillet au 30 Septembre

A LOUER

UN APPARTEMENT AU 1<sup>er</sup> ÉTAGE

Composé de 9 pièces

Maison LUTZY, aux Hortes

A LOUER un Appartement composé de cinq pièces, rue de la Liberté, N° 8, au deuxième étage. — S'adresser à la Pâtisserie Guilloré.

LA BOURSE POUR TOUS

18<sup>e</sup> Année. — Un franc par An

PUBLIANT tous les Tirages et les Lots; reproduction de la Cote authentique; Comptes-rendus de toutes les assemblées générales; Informations exactes sur toutes les Sociétés, Caisses d'Épargne, Renseignements sur les Faillites et Liquidations. — Réponses à toutes questions. Envoi gratuit de numéros spécimens sur simple demande. PRIME aux abonnés.

PAIEMENT GRATUIT DE TOUS COUPONS

Paris, 27, boul' Poissonnière

Excellente occasion !

A CÉDER

de suite pour raison de santé

Grande Imprimerie typographique et lithographique, en pleine prospérité, située dans un chef-lieu de département du centre. Chiffre d'affaires annuel : 120,000 francs. Prix demandé : 85,000 francs. Écrire aux initiales M. E. à l'agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris.

A VENDRE

POUR RAISON DE SANTÉ

La belle Propriété Vignoble de Mercadal, par Pélacoy

à 12 k. de Cahors, sur la route de Paris

Placement incroyablement productif. Il faut la visiter pour s'en faire une idée.